



Expiration de carte de séjour etudinat

Par **engrzee**, le **23/01/2011 à 19:01**

Bonjour,rnrnJ'ai entrer en france en 2006 pour les études. Mon carte de sejour expiré au 15 dec 2010. à cause de maternité de ma femme, on peut pas prendre l'avion, interdite tout voyage par gynecologue. On a demander une prolongation de séjour (3 mois) par un avocat spécialisé dans les affaires étudiant étranger. Elle a écrire une lettre à prefecture de grenoble mais jusqu'à maintenant il n'y a pas de réponse. On a pas reçu CAF pour decembre 2010 et Janvier 2011. Finalement, notre bébé arriver au 9 Janvier 2011 et on a acheter les billets pour le départ de 6 fév 2011.rnrnJe vous pose une question: Est ce qu'il y a des droits pour les etudiant etranger dans cette cas? On va partir au 6 fév 2011 définitivement au payé d'origine (Pakistan). Est ce que ça va faire des problemes (pour demander une visa la prochaine fois) si on va partir sans justificatif de prolongation (comme la carte de séjour est déjà expiré)?rnrnBien Cordialement,rnrnZeashan KHAN

Par **P.M.**, le **23/01/2011 à 19:10**

Bonjour,rnLe mieux serai je pense de demander à l'avocat spécialiste qui vous a déjà aidé...